

**Fini d'être
des bonnes poires...**

**Laissez-nous vivre !
à 2,3,4,5...**

Pouvoir de vivre

Droit à l'aisance

**Libre en amour
et vie privée**

**Stop
au statut
cohabitant !**

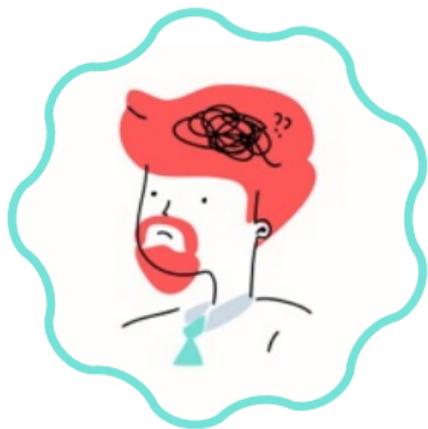




Daliah, 32 ans, habite avec ses 3 jeunes enfants. Elle est au chômage depuis un an.

Est-ce que Daliah est touchée par le statut cohabitant ?

Comment pourrait-elle être touchée par ce statut ?



**Ferdinand 25 ans, facteur, célibataire,
habite seul dans un studio.**

**Est-ce que Ferdinand est touché par
le statut cohabitant ?**

**Comment pourrait-il être touché par
ce statut ?**



Lucien, 69 ans, veuf, propriétaire de son appartement, perçoit un complément de pension, Garantie de Revenus aux Personnes Agées = (G.R.A.P.A.).

**Est-ce que Lucien est touché par le statut cohabitant ?
Comment pourrait-il être touché par ce statut ?**



Gérémy vit avec Ariane dans leur domaine en Ardennes. Ils ne travaillent pas et vivent des rentes que leur fournissent l'exploitation forestière et les droits de chasse de leur domaine.

Sont - ils touchés par le statut cohabitant ?



Handicap :
La fin du prix de l'amour ?

Gagné pour l'allocation d'intégration !

X Pas encore pour l'allocation de remplacement de revenus

X Pas encore pour l'allocation pour l'aide aux personnes âgées

X Pas encore pour l'allocation maladie - invalidité, le chômage, le RIS...

La fin du statut cohabitant est encore loin d'être une réalité pour tou.te.s en ce compris les personnes handicapées qui continuent d'en souffrir.

Fin d'être des bonnes poires...
Le RWLP entre en campagne.
Stop au statut cohabitant pour tou.te.s !

**Emile, 55 ans, vit en appartement, suite à un accident de travail, a obtenu une fonction adaptée et perçoit une A.R.R. (Allocation de Remplacement de Revenus).
Emile est-il touché par le statut cohabitant ?**



**Youri 34 ans, travaille dans le secteur
du bâtiment. Il vit avec Irina qui
cherche du travail comme infirmière
et est au chômage...**

**Sont-ils touchés par le statut
cohabitant ?**

**Si Irina trouve du travail que ce
passera-t-il ?**



Patricia, 25 ans. Elle vient d'être diplômée, n'a pas droit au chômage. Elle doit partir de chez ses parents pour la fin du mois et elle a trouvé une collocation. Elle va demander un revenu du CPAS...

Est-ce que Patricia sera touchée par le statut cohabitant ?



Léon est étudiant en sciences politiques. Il est en couple et en appartement avec Nathalie étudiante en journalisme. Ils travaillent tous deux dans la restauration pour financer leurs études et leur logement.

Sont-ils touchés par le statut cohabitant ?



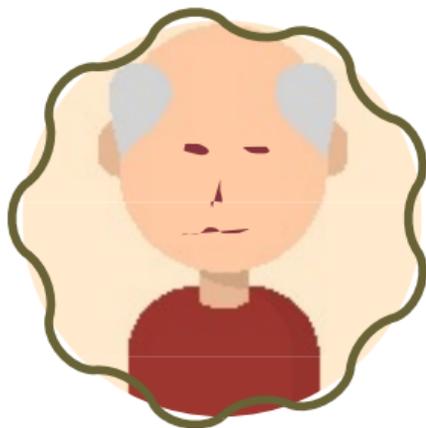
Pitou, 28 ans est sans-abris. Il survit avec un Revenu d'Intégration Sociale = R.I.S. versé par le CPAS. Il recherche un logement.

Est-ce que Pitou perçoit un RIS au taux cohabitant ?



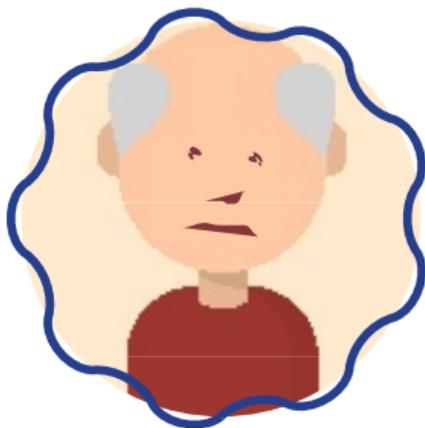
**Louise et Michèle forment un couple.
Elles attendent un enfant. Louise
est institutrice et Michèle écrivaine
mais a obtenu un chômage partiel
(un complément du chômage car ses
revenus sont faibles et irréguliers)
à condition de chercher un véritable
emploi.**

**Sont-elles touchées
par le statut cohabitant ?**



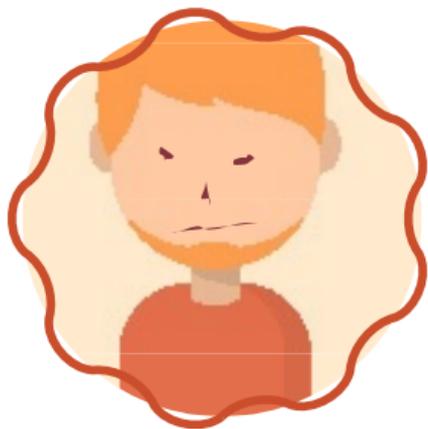
Marcel et Edith sont retraités. Ils ont une pension supérieure au minimum tous les deux. Ils vivent dans leur petit pavillon en périphérie bruxelloise.

Sont-ils touchés par le statut cohabitant ?



Archibald 75 ans est pensionné. Il vit avec son labrador dans sa petite maison.

**Est-il touché par le statut cohabitant ?
Comment pourrait-il l'être ?**



Ben, journaliste indépendant, vit avec Juliette sa compagne qui est étudiante et assistante de professeur à l'université. Ils vivent en couple dans un appartement.

**Sont-ils touchés par le statut
cohabitant ?**



Mike est informaticien. Il est en colocation avec Jean, étudiant, Rosa qui travaille à mi-temps et Alain qui est au chômage.

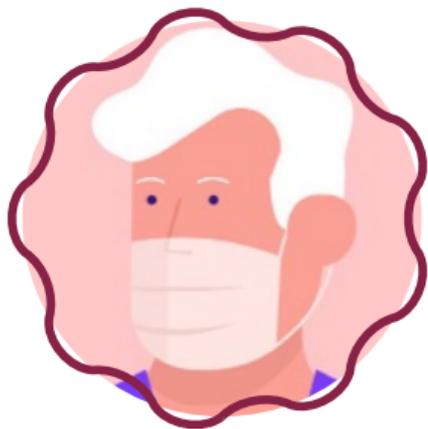
Sont-ils touchés par le statut cohabitant ?

Qui est touché et comment ?



Alfred, travaille dans une grande surface. Il est veuf, vit avec son fils Louis, bientôt 18 ans, étudiant en hôtellerie.

Sont-ils touchés par le statut cohabitant ?



Ernest et Célestine sont pensionnés.

Ils louent un petit appartement.

**Célestine a une Garantie de Revenus
au Personnes Âgées (GRAPA) car elle
était maman au foyer, ils ont eu 5
enfants.**

**Est-ce que les deux, l'un des deux
sont touchés
par le statut cohabitant ?**



Gonzague et Marie-Chantalle sont pensionnés. Lui ex-notaire et elle ex-dentiste. Ils bénéficient d'un fonds de pension complémentaire, vivent 6 mois sur 12 en Espagne.

**Sont-ils touchés par le statut
cohabitant ?**



Raoul est infirmier. Il est marié avec Cindy infirmière, paraplégique suite à un accident de voiture. Cindy perçoit une A.R.R. (Allocation de Revenus de Remplacement) et une A.I. (Allocation d'Intégration).

Sont-ils touchés par le statut cohabitant ?



Mireille est secrétaire à mi-temps et bénéficie d'une petite allocation de chômage complémentaire, divorcée et vit avec ses 2 enfants de 9 et 16 ans dans une petite maison à la campagne.

**Est-elle touchée par le statut
cohabitant ?**



**ARNAUD, INDÉPENDANT, 49 ANS, A FAIT FAILLITE.
IL VIT AVEC SA FILLE DE 18 ANS QUI EST AUX ÉTUDES.**

ARNAUD A OBTENU UN R.I.S.

**Sont-ils touché par le statut
cohabitant ?**

**Comment pourraient-ils être touché
par ce statut ?**



**FRIDA EST ARTISTE, ELLE VIT SEULE ET SUBSISTE
AVEC UN REVENU D'INTÉGRATION SOCIAL = R.I.S.
ELLE VOUDRAIT VIVRE AVEC ERIC SON COMPAGNON QUI EST
PROFESSEUR ET LOCATAIRE D'UN APPARTEMENT.
Mais si ils vivent ensemble seront-ils
touché par le statut cohabitant ?**

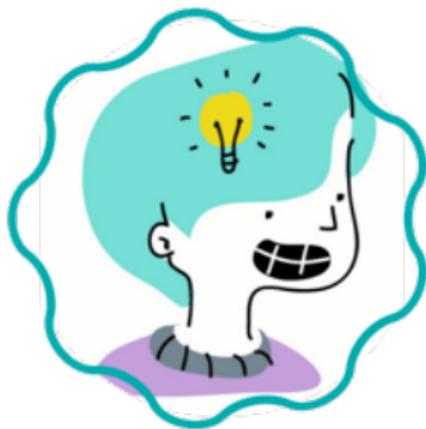


**ROSE, 82 ANS, PENSIONNÉE, A ÉTÉ FEMME AU FOYER
LA MOITIÉ DE SA VIE
ET L'AUTRE MOITIÉ TRAVAILLEUSE À MI-TEMPS.
ELLE PERÇOIT UN COMPLÉMENT DE PENSION, GARANTIE DE
REVENUS AUX PERSONNES AGÉES = (G.R.A.P.A.).
ELLE VIT DANS UNE GRANDE MAISON. ELLE A DÉCIDÉ
D'HÉBERGER UN COUPLE ET LEURS ENFANTS
EN DIFFICULTÉ DE LOGEMENT.
**Est-ce que Rose ou les personnes qu'elle
héberge sont touchées
par le statut cohabitant ?****



**CAROLE 58 ANS EST EMPLOYÉE.
ELLE A UN FILS DE 21 ANS
AUX ÉTUDES QUI VIT TOUJOURS AVEC ELLE.**

**Carole ou son fils sont-ils touchés par
le statut cohabitant ?**



**ISABELLE, 31 ANS, VIENT DE SIGNER
UN CONTRAT AU CPAS EN ARTICLE 60.
ELLE VA QUITTER SON APPARTEMENT
POUR HABITER EN COLLOCATION.**

**Isabelle sera-t-elle touchée
par le statut cohabitant ?**